



PROCES VERBAL N° 1 DE LA REUNION DE LA CSR

Tenue le Samedi 16 Janvier 2016 au siège de la Fédération

- Membres présents : MM. Hassan DASOULI - Nouredine LAKHLALKI – Rachid MOUKAOUIL – Farid EL ALLAM.
- Membre absent non excusé : Mustapha BOURHIM

La séance est ouverte à 11h00 mn par Monsieur Hassan DASOULI qui a souhaité la bienvenue à tous les membres présents de la CSR et qui a ensuite rappelé les prérogatives, les objectifs et les actions à entreprendre pour le bon fonctionnement de la CSR.

Ordre du jour

- 1- Courrier : Arrivée
- 2- Homologation des résultats de natation et de water polo
- 3- Mise à jour des tablettes de records et de performances
- 4- Guide des épreuves
- 5- Règlements sportifs
- 6- Divers

1- Courrier : Arrivée

- ADM : Demande autorisation pour organiser « la Journée Mondiale de la Douane » le 31/01/2016. La CSR donne l'accord au club de l'ADM pour l'organisation de cette compétition de natation. Une note sera adressée à la Commission des Officiels pour la désignation des officiels dans ce sens (Un juge-arbitre, un starter, deux juges de nages). Le secrétariat sera assuré par la CSR.
- AMAL INEZGANE :
 - o Demande organisation d'une compétition dénommé « Festival de l'enfant » le 07 Mai 2016. Cette compétition sera organisée à l'occasion de l'anniversaire de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Hassan. L'accord de principe est accordé au Club Amal Inezgane mais ne sera définitif qu'après réception par la CSR du programme et règlements de cette manifestation.

- Demande l'insertion du Championnat du Maroc de la première étape de la natation en eau libre à la plage d'Agadir ainsi que sa contribution dans l'organisation de cette étape. Des renseignements supplémentaires seront demandés à Amal Inezgane dans ce sens et ce courrier sera soumis au Comité Directeur de la FRMN.
- WAC : Lettre du Président du Comité Directeur du WAC relative à l'assemblée générale extraordinaire de la section natation adressée à la fédération et transmise à la CSR. A cette lettre sont jointes les pièces suivantes :
 - Le procès verbal de l'assemblée Générale (légalisé)
 - Le reçu de dépôt auprès des autorités locales (légalisé)
 - La liste du Bureau (légalisé)

Après vérification de ces documents, la CSR prend bien note de la composition du nouveau bureau du WAC (section natation).
- ASS : Réclamation relative à la disqualification pour Abandon du nageur Ali MSOUGUI lors de l'Interclubs 2 à Kenitra au 400 m Nage Libre :
 - Après étude et vérification des faits de ce dossier la CSR décide de rejeter cette réclamation pour la non-conformité avec les règlements en vigueur. Vu que les résultats ont été affichés immédiatement après cette épreuve, le club concerné devait tout d'abord faire une réclamation auprès du juge arbitre et par la suite au Délégué Fédéral, accompagnée d'une somme de 200,00 dhs au cas où le juge arbitre aurait maintenu sa décision de disqualification.
 - Par ailleurs la CSR, en concertation avec la Commission des Officiels ont décidé de faire des recommandations afin d'éviter ce genre de situation.
 - Résultats des Interclubs
- RAJA NATATION : Demande de tentatives de performances au 800 m NL durant l'épreuve du 1500m NL et au Relais 4 x 100 4 Nages Cadets Garçons. Étant donné que ces deux épreuves ne figurent pas au programme, la CSR donne son accord et avisera la Commission des Officiels dans ce sens.
- FUS : Demande de tentatives de performances au Relais 4 x 50 4 Nages et au 4 x 50 NL Minimes Garçons. Étant donné que ces deux épreuves ne figurent pas au programme, la CSR donne son accord et avisera la Commission des Officiels dans ce sens.

2- Homologation des résultats de natation et de water polo

a) Natation

Les résultats des compétitions suivantes ont été homologués sans changement par la CSR :

- Interclubs 1
- Interclubs 2

b) Water polo

Les résultats du Championnat du Maroc d'Hiver de water polo sont homologués tels que ci-après :

- **03/01/2016 : SNF - USCM 05 - 15**
- **09/01/2016 : RCA - SNF 09 - 02**
- **10/01/2016 : USCM - ADM 15 - 07**
- **16/01/2016 : WAC - SNF 11 - 02**

3- Mise à jour des tablettes de records et de performances

Voir tablettes des records et performances ci-joint :

Rappel : La F.R.M.N. ne reconnaît comme records marocains que les records effectués sur des distances métriques et figurant au tableau des records du monde. Les records sont annoncés et publiés avec la cotation au 1/100ème de seconde.

En ce qui concerne les tentatives de records ou les réunions au cours desquelles des records sont susceptibles d'être battus, les intéressés ou l'organisateur, doivent s'assurer cinq jours à l'avance de la présence certaine des chronométreurs officiels et du Délégué Fédéral désignés.

Le starter ne pourra cumuler sa fonction avec celle du chronométreur.

Avant le début de la réunion, les chronométreurs doivent procéder, en groupe à l'essai de leurs chronomètres sur une durée de 10 minutes au moins. La tolérance maximale est de quatre dixième de seconde en plus ou en moins sur le temps moyen.

Pour qu'un record du Maroc soit soumis à l'homologation la fiche de record dûment signée des 3 chronométreurs (dont au moins 2 fédéraux) devra être adressée à la Commission des Statuts et Règlements dans un délai d'une semaine au plus tard après la date de l'établissement des records.

En cas d'utilisation du chronométrage automatique ou semi-automatique la fiche du chronométrage électronique devra être signée par le juge arbitre et certifiée par le Délégué Fédéral.

Toute fiche de records arrivant après ces délais ne sera pas prise en considération. Les temps de chaque chronométreur seront indiqués sur la fiche de record. Il ne pourra y avoir plus de 2 chronométreurs appartenant au club du nageur ou de l'équipe effectuant la tentative.

Lorsque plusieurs records sont battus au cours de la même réunion, il sera établi une fiche pour chaque record battu.

Seuls les records effectués dans des bassins de 50 et 25 mètres seront considérés comme records du Maroc et seront portés dans deux tablettes séparées. Ces bassins devront être reconnus et homologués par la fédération.

4- Guide des épreuves

La CSR procédera à l'élaboration du guide des épreuves et sera soumis au Comité Directeur pour approbation

5- Règlements sportifs

Les règlements sportifs seront étudiés par les membres de la Commission des Statuts et Règlements lors de la prochaine réunion avant leur soumission au Comité Directeur de la FRMN.

6- Divers

- Un rapport sera adressé au Président de la Commission des Officiels et ceci, suite à la réclamation du club ASS relatif à la disqualification de leur nageur durant l'Interclubs 2.
- Monsieur EL ALLAM représentera la CSR au Championnat du Maroc d'Hiver à Meknès. Le secrétariat sera assuré par Mme Sofia BENKHAIBER et Mme Fatim Ezzahra SOLHI.
- La prochaine réunion de la CSR se tiendra le 23/01/2016 à Meknès

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30 mn.

Le Président de la CSR

Hassan DASOULI